



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

VOIES RÉSERVÉES AUX AUTOBUS, AUTOCARS, TAXIS
SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL D'AGGLOMÉRATION
DE 7H00 À 22H DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H00 À 18H LE SAMEDI ET LE DIMANCHE

BOULEVARD LEBOURGNEUF ENTRE LE CARREFOUR GIRATOIRE
ET LA RUE DE CELLES À L'OUEST DU PONT DES GALETS

DESSINÉ A.VÉZINA PRÉPARÉ A.VÉZINA
RECOMMANDÉ _____
FICHIER 10002STJACLEBOR-2.DGN

ÉCHELLE 1:3000
DATE 19 OCTOBRE 2010
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 596